

Délibération n°01/2019 - Bureau de la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » du 3 juin 2019

Avis sur la demande d'autorisation environnementale du système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes – La Palmyre (CARA)

Etaient présents : MME GOYAU, RABIC, ZAMBON ; MM AMBLARD, BOUCHON, CHERRAT, DAUBIN, DISCAZEUX, DUCOUT, LEBAT, JONCHERE, PLISSON, RENIER, RICHE, ROUSSEAU, TABONE.

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;*

*Vu la demande d'autorisation environnementale du système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes – La Palmyre, portée par la CARA ;*

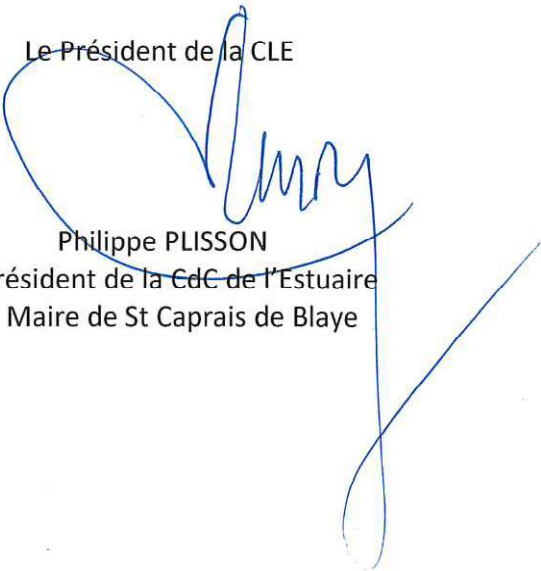
*Considérant que le Maître d'Ouvrage certifie la fiabilité de son modèle et des résultats obtenus ;*

*Considérant que la CLE n'a pas vocation à émettre d'avis concernant les prescriptions sur les eaux de baignade (Etat, communes, CARA) ;*

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité :

Article 1. de donner un avis de compatibilité et de conformité du système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-mer / Les Mathes – La Palmyre (CARA) au SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

Le Président de la CLE



Philippe PLISSON  
Président de la CdC de l'Estuaire  
Maire de St Caprais de Blaye